

ARTICLE 1 :

La société Toocamp, dont le siège social est 20 place François Villon – 13100 Aix en Provence, RCS 504 866 658 – SARL au capital de 50 000 euros, organise un jeu du 1^{er} avril 2010 jusqu'au 30 septembre 2010 pour gagner une semaine en mobil home sur la saison 2011.

ARTICLE 2 :

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants. Les présents jeux sont accessibles aux personnes adultes majeures ayant rempli le formulaire en ligne sur le site Internet de la société Toocamp (www.toocamp.com) ou directement sur www.jeux-camping.fr à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille, et d'une façon générale, toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et la réalisation du concours, ainsi que les membres de leur famille proche. La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même email), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est doté de 1 semaine en mobil-home 6 pl. hors juillet/août sur la saison 2011 sur le camping Ca'Savio à Venise - accès libre à toutes les prestations gratuites proposées sur le village (piscine, clubs enfants, etc). Valeur commerciale maximale du séjour : approximativement 400 €.

ARTICLE 4 :

Le principe du jeu est de saisir son email et sa région de vacances préféré en ligne, augmentez vos chances en parrainant un ami et gagnez vos vacances 2011 lors de notre tirage au sort effectué dans les locaux de Toocamp le 1^{er} octobre 2010 parmi les bonnes réponses.

ARTICLE 5 :

La participation à ces jeux est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 6 :

Tout renseignement erroné concernant l'adresse entraînera la nullité de la participation au jeu. Le lot ne pourra être ni échangé contre d'autres lots, ni faire l'objet du versement de leur valeur en espèces.

ARTICLE 7 :

Le gagnant recevra le lot dans un délai environ d'environ 1 semaine à l'adresse email qu'il aura indiqué suite au tirage au sort.

ARTICLE 8 :

Le règlement peut être consulté directement sur Internet à l'adresse www.jeux-camping.fr

ARTICLE 9 :

Ce jeu est réservé à des personnes ayant accès à Internet. Aucun frais de communication téléphonique et de fournisseur d'accès correspondant au temps de connexion ne pourra être remboursé.

ARTICLE 10 :

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 11 :

Toocamp se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler la présente opération si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 12 :

Toocamp ne saurait être tenu pour responsable :

- des retards ou avaries occasionnés par la Poste,
- du dysfonctionnement du site (équipement ou alimentation de l'équipement),
- ou de tout autre cause appartenant à un cas de force majeure.

ARTICLE 13 :

Les dates de départ et de retour du lauréat sont fixées dans la période de la saison 2011. Dans le cas où le gagnant ne pourrait effectuer ce voyage dans la période désignée ci-dessus, les dates ne peuvent être reportées, même en cas de force majeure, et ne peuvent donner lieu à une contrepartie financière de quelque montant que ce soit. Aucune autre prestation n'est incluse. Repas, frais de transport, taxe de séjour, frais d'assurance ainsi que toute autres frais engendrés lors de cette semaine offerte sont à la charge du lauréat. Il appartient aux lauréats de disposer de papiers en règle et de s'acquitter des taxes au cas où il leur en serait demandé.

ARTICLE 14 :

Les informations que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par la société Toocamp comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de la société Toocamp et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services. Vous recevrez les offres de Toocamp par email. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant en effectuant la demande auprès de par email à info@toocamp.com

ARTICLE 15 :

Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, Huissier de Justice, imp Grassi 13100 Aix en Provence, Il pourra être obtenu gratuitement auprès de la Société Toocamp à l'adresse ci-après : 20 place François Villon – 13100 Aix en Provence, remboursement du timbre au tarif lent sur demande.